Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

ACADEMIE DE NANCY - METZ

BREVET PROFESSIONNEL
D'AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE

SESSION 2006

E1 : INTERVENTION SUR SITE
E1.A : PRISE EN CHARGE D'UN SITE

EPREUVE ECRITE : Durée : 3 Heures

Seront évalués plus particulièrement au cours de cette épreuve :

- L'évaluation correcte des risques potentiels du site.
- La pertinence du choix des matériels et de leurs lieux d'installation.
- La connaissance des règlements en vigueur concernant le type d'installation inventoriée.

EPREUVE ORALE : Durée : 15 mn

- Le candidat doit justifier ses propositions devant le jury.

PRESENTATION DU DOSSIER :

Dossier I	**- Situation - Thème de l'étude**	Folios 01/09 à 09/09
Dossier II	**- Travail à effectuer**	Folios 01/08 à 08/08
Dossier III	**- Documentation "6 sous-dossiers"**	
	- Page de présentation	Folios 01/01 à 01/01
	- Sous-dossier 1: Arrêté du 25 juin 1980 Article CO et MS	Folios 01/32 à 32/32
	- Sous-dossier 2: Etablissement de type J:	Folios 01/08 à 08/08
	- Sous-dossier 3: Etablissement de type U:	Folios 01/08 à 08/08
	- Sous-dossier 4: Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995	Folios 01/05 à 05/05
	- Sous-dossier 5: Décret n° 96-926 du 17 octobre 1996	Folios 01/04 à 04/04
	- Sous-dossier 6: Plans de l'établissement	Folios 01/05 à 05/05

EXAMEN : BP	**Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE**				
Epreuve : E1 : INTERVENTION SUR UN SITE . *E1.A PRISE EN CHARGE D'UN SITE*					
Session **2006**	Repère **D1**	Echelle	Durée **3 h 15 mn**	Coef **4**	Folio 1 / 1
ACADEMIE DE NANCY-METZ			**SUJET - PRESENTATION**		

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.